



**AIRF**  
Association Internationale  
des Régions Francophones

**Commission « Affirmation du rôle des Régions, Coopération inter-régionale et Coopération transfrontalière »**

*Feuille de route adoptée lors en Assemblée générale - 1<sup>er</sup> décembre 2020*

A l'occasion de la 15<sup>ème</sup> Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant la langue française en partage, en novembre 2014, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) adoptait le Cadre stratégique de la Francophonie 2015 – 2022, qui fixe à la Francophonie le double mandat d'être acteur des relations internationales et espace de coopération et de solidarité, autour de 4 axes prioritaires :

1. **Promouvoir la langue française et la diversité culturelle ;**
2. **Promouvoir la paix, la démocratie et les Droits de l'Homme ;**
3. **Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;**
4. **Développer la coopération au service du développement durable et la solidarité.**

Depuis sa création en 2002, l'**Association internationale des Régions francophones (AIRF)** s'attache à promouvoir la régionalisation dans l'espace francophone, considérant que les collectivités territoriales, et notamment celles de 1<sup>er</sup> niveau sub-étatique (Régions, Départements, intercommunalités,...), par leurs compétences et les moyens qu'elles consacrent à la coopération internationale, peuvent apporter **un nouvel élan au développement de la Francophonie dans les territoires.**

C'est tout naturellement que l'AIRF s'est emparée du Cadre stratégique de la Francophonie 2015 – 2022, en contribuant à la concrétisation d'une « action multilatérale originale fondée sur la cohésion et le partage au sein d'une communauté solidaire ». Au côté de l'Association internationale des Maires francophones (AIMF), opérateur de la Francophonie, l'AIRF, en sa qualité d'association de pouvoirs locaux de l'espace francophone, participe :

- ✓ au **renforcement du rôle et de la place de la Francophonie sur la scène internationale pour améliorer la gouvernance mondiale**, concourant par son action au dialogue renforcé entre les cultures, au respect des droits de l'Homme, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la consolidation de la démocratie et à la recherche commune de la paix, comme socles du développement durable ;
- ✓ à la **mise en oeuvre d'une Francophonie de proximité**, humaine et vivante, participant à la constitution d'un espace francophone de la solidarité, de l'innovation, de la créativité culturelle et du développement économique durable et inclusif.

A son échelle et très concrètement, l'AIRF promeut la démocratie locale et la régionalisation :

1. En s'appuyant sur les compétences transférées et les politiques publiques, les initiatives, les dispositifs développés par les collectivités territoriales francophones ;
2. En dialoguant avec les gouvernements, les agences nationales, les bailleurs de fonds et au sein de réseaux internationaux pour que les Régions disposent des moyens de leurs compétences, au service des populations de l'espace francophone ;

3. En mutualisant l'expérience, les bonnes pratiques et les outils lors de séminaires, de formations spécifiques (en présentiel ou à distance), de visites d'échanges et de stages destinés aux élus et agents des collectivités territoriales membres ;
4. En encourageant la mise en place de nouvelles coopérations inter-régionales bi ou multilatérales, transnationales ou transfrontalières, dans le triple objectif du renforcement du lien régional francophone, de la mobilisation des acteurs de la société civile, notamment des femmes et des jeunes, et de la création de réseaux de solidarité et de développement économique conjoints.

### **Affirmer le rôle des Régions, une conviction au cœur de la création de l'AIRF, que renouvelle la pandémie de la Covid-19**

La pandémie de coronavirus qui en 2020 a plongé les Etats dans de profondes crises, sanitaires d'abord en fragilisant de nombreux systèmes de santé, économiques et sociales ensuite en paralysant une proportion très forte d'activités de production et de services, publics et privés, au point d'affaiblir considérablement les économies, et plus largement les sociétés, d'un nombre considérable de pays, notamment de l'espace francophone.

Au cours de cette crise mondiale, les collectivités territoriales ont, à multiples occasions, démontré leur efficacité et leur efficience, au service direct des habitantes et habitants, des acteurs économiques, éducatifs, universitaires et culturels, par des réponses rapides et adaptées aux contextes de chaque territoire. Dans de nombreux Etats francophones, alors que les Etats étaient déficients s'ils n'étaient pas dépassés, les Régions, les Départements, les Unions de Communes ont tenu bon, contribuant aux solidarités nationales, innovant localement par des dispositifs de soutien et de relance économique ici, d'éducation et de formation à distance là-bas, de prévention des gestes barrières au sein des populations et de distribution des matériels sanitaires au plus près des besoins des soignants.

Les fervents promoteurs de la décentralisation, parmi lesquels on peut compter les fondateurs de l'AIRF et les élus en exercice des collectivités membres, se seraient bien passés de cette crise mondiale. Mais il y a lieu de reconnaître qu'elle fut l'occasion de démontrer le rôle capital, vital, des collectivités territoriales, hier dans la gestion de la crise sanitaire, aujourd'hui dans la refondation des services publics locaux et la relance économique des territoires.

### **Une Vice-présidence de l'AIRF déléguée à « l’Affirmation du rôle des Régions, la Coopération inter-régionale et la Coopération transfrontalière » et une Commission thématique dédiée**

Depuis l'Assemblée générale de l'AIRF organisée à Bamako en décembre 2019, le Bureau de l'AIRF compte en son sein un **Vice-président délégué** à l’Affirmation du rôle des Régions, la Coopération inter-régionale et la Coopération transfrontalière.

L'AIRF s'est également dotée d'une **Commission thématique** « Affirmation du rôle des Régions, la Coopération inter-régionale et la Coopération transfrontalière », à laquelle les collectivités membres peuvent s'associer pour co-définir des objectifs communs, identifier des partenaires potentiels, proposer des activités locales ou internationales et des thématiques de débat, de séminaire, d'atelier d'échanges ou de formation, bâtir des projets collectifs, travailler à des actions de plaidoyer concertées sur les enjeux de la régionalisation (transferts de compétences et de moyens financiers, fiscalité locale, contractualisation Etat / Région, etc...) en vue de leur adoption en assemblée générale. Le Président d'une collectivité territoriale membre préside la Commission qu'il anime et dont il relaie les travaux auprès du Vice-président concerné.

## **La logique d'intervention de l'AIRF pour l'Affirmation du rôle des Régions, la Coopération inter-régionale et la coopération transfrontalière**

L'AIRF entend contribuer à l'Affirmation du rôle des Régions, la Coopération inter-régionale et la Coopération transfrontalière, en proposant à ses collectivités membres la mise en œuvre des objectifs généraux et objectifs spécifiques suivants :

### **1. Promouvoir l'échelon régional dans la gouvernance des territoires de l'espace francophone**

- Initier ou participer à des actions de plaidoyer en faveur du rôle des Régions et plus largement de la décentralisation, auprès des Gouvernements, ainsi que des partenaires techniques et financiers, nationaux et internationaux ;
- Appuyer les collectivités territoriales membres dans la définition, la planification et la mise en œuvre de leurs politiques publiques territoriales et de leurs projets, en adéquation avec leurs compétences transférées ;
- Soutenir les collectivités territoriales dans leur recherche de financement et de partenariats techniques ;
- Permettre aux élus et aux agents territoriaux de renforcer leurs expertises dans le domaine des compétences dont ils ont la charge ;
- Constituer un réseau d'experts territoriaux francophones oeuvrant au sein des collectivités et pouvant intervenir en appui technique auprès d'autres membres ;
- Soutenir les associations nationales de collectivités territoriales, membres de l'AIRF dans leur mission de plaidoyer et d'appui-conseil aux collectivités.

### **2. Encourager les coopérations inter-régionales et les coopérations transfrontalières au sein de l'espace francophone**

- Permettre aux élus et techniciens des collectivités membres d'échanger entre paires d'autres collectivités sur leurs politiques publiques afin de favoriser l'émergence de coopération inter-régionale entre territoires francophones ;
- Initier des projets de coopération technique inter-régionale qui mobiliseront des collectivités membres dans l'exercice de leurs compétences et favoriseront les partenariats bilatéraux et multilatéraux ;
- Accompagner les coopérations inter-régionales bilatérales ou multilatérales, dans les secteurs prioritaires de l'association (Francophonie économique, Jeunesse, Formation, Culture, Environnement, Eau, Energies) ;
- Encourager les collaborations entre les associations nationales de collectivités territoriales, membres de l'AIRF.

## **Les actions déployées par l'AIRF pour concrétiser l'Affirmation du rôle des Régions, la Coopération inter-régionale et la coopération transfrontalière**

La consolidation et le développement de la régionalisation dans l'espace francophone se décline concrètement par une offre de services variée auprès de ses collectivités membres :

### **En matière de renforcement de capacités des élus et agents des collectivités :**

- Organisation de séminaires politiques sur la gestion des collectivités territoriales, la mise en œuvre des compétences transférées et la négociation / contractualisation avec les niveaux national et sous-régional (témoignages, débats, visites de sites) ;

- Organisation d'ateliers de formation des agents des collectivités sur les modalités d'élaboration et de mise en œuvre de politiques publiques mobilisant les acteurs des territoires, en présentiel ou à distance via des webinaires ponctuels ciblés ;
- Organisation de temps de travaux communs entre associations nationales de collectivités territoriales, membres de l'AIRF favorisant le partage d'expériences et les collaborations transnationales ;
- Mise en œuvre du programme « 200 stages pour la régionalisation » devant permettre aux agents des collectivités membres d'enrichir leurs compétences et savoir-faire à l'occasion de stages de plusieurs semaines au sein des Directions d'autres collectivités francophones.

#### En matière de participation à des projets, politiques publiques territoriales et coopérations inter-régionales :

Les projets peuvent être initiés et portés par les collectivités membres, les associations nationales de collectivités territoriales membres ou l'AIRF.

Ces projets peuvent soutenir la mise en œuvre des compétences des collectivités territoriales, en priorisant les secteurs prioritaires de l'association (Francophonie économique, Jeunesse, Formation, Culture, Environnement, Eau, Energies). Ils peuvent également concerner la gestion des collectivités territoriales (ressources humaines et management, pilotage budgétaire, marchés publics, contractualisation, coordination des acteurs, ...).

- Aide à l'identification et au montage de politiques publiques, de dispositifs ou de projets lors de coaching ciblé ou à l'occasion d'atelier de formation, notamment via la mobilisation des experts du Service d'appui-conseil de l'AIRF ;
- Animation technique des travaux des 4 Commissions thématiques et de la Commission géographique Sahel de l'AIRF ;
- Appel à des experts de l'espace francophone, prioritairement oeuvrant au sein des collectivités membres (via un vivier d'élus et de techniciens expérimentés), pouvant apporter leurs conseils et contributions ;
- Participation de l'AIRF à des appels à projets de bailleurs de fonds, aux côtés des collectivités qui portent ces projets, en qualité de co-demandeur ou de partenaire associé, sur la thématique du renforcement de capacités des collectivités territoriales ;
- Repérage des partenaires financiers et de leurs outils de financement ciblant les actions d'appui aux collectivités territoriales ou aux acteurs du développement de leurs territoires respectifs et information auprès des membres ;
- Organisation de rencontres entre les exécutifs régionaux membres de l'AIRF et des représentants des partenaires financiers ;
- Sollicitation et accompagnement de coopérations inter-régionales entre membres sur une compétence transférée commune aux collectivités de pays distincts.

#### En matière de plaidoyer pour l'affirmation du rôle des Régions, les coopérations inter-régionales et les coopérations transfrontalières

- Participation de l'AIRF à des journées nationales ou internationales dédiées à la décentralisation ou aux coopérations inter-régionales et transfrontalières (Assises nationales, forums internationaux, assemblée générale des associations nationales des collectivités membres...) : implication dans la préparation de ces temps forts, prises de parole de l'AIRF ou de ses membres, co-écriture de déclarations communes ;
- Participation de l'AIRF à des journées de promotion des Régions, Départements, Intercommunalités, organisées par les collectivités ou leurs associations nationales et mobilisation de partenaires « grands témoins » ;

- Incitation des collectivités membres de l’AIRF à organiser des missions thématiques sur une compétence ciblée encourageant les échanges de pratiques entre paires ;
- Co-organisation avec des collectivités membres de missions thématiques sur une compétence ciblée ;
- Soutien (logistique et financier) à l’organisation de missions de prospection et d’échanges de pratiques par une collectivité membre au sein de l’espace francophone ;
- Communication des actions de promotion des collectivités territoriales francophones et des politiques publiques ou initiatives mises en œuvre par ces collectivités, sur le site internet de l’AIRF.

### **Les partenariats initiés dans le cadre de la priorité « Affirmation du rôle des Régions »**

Agir pour la régionalisation dans l’espace francophone, nécessite de tisser des partenariats avec des partenaires techniques et financiers engagés pour la Francophonie des territoires, la décentralisation et/ou pour l’action extérieure des collectivités territoriales :

#### *Partenaires institutionnels*

- ✓ L’AIRF est soutenue financièrement chaque année, sur projets et activités, par la **Délégation à l’Action extérieure des Collectivités territoriales (DAECT) du Ministère français de l’Europe et des Affaires étrangères (MEAE)**. Un partenariat triennal 2021– 2023 sera renouvelé à l’occasion de l’Assemblée générale 2020 ;
- ✓ L’AIRF est partenaire de **l’Agence française de Développement (AFD)** pour trois années, 2020, 2021 et 2022, dans le cadre de ses activités consacrées au renforcement des collectivités territoriales membres et particulièrement aux politiques de développement économique et de préservation de l’environnement ;
- ✓ L’AIRF a participé à la création de **l’Organisation des Régions Unies (ORU – FOGAR)** et est un membre actif de ce réseau international, occupant un poste de Vice-président au sein du Bureau renouvelé courant 2020.

L’AIRF se fixe comme objectif à court terme de développer de nouveaux partenariats au service de cette feuille de route « Régionalisation », notamment avec **l’Union européenne** qui développe une politique active de soutien aux autorités locales non – étatiques, et auprès de laquelle des projets de terrain et programmes de renforcements de capacités pourraient être proposés dans le cadre d’un partenariat stratégique pluri-annuel.

#### *Partenaires techniques*

- ✓ L’AIRF est partenaire d’**Expertise France**, agence publique et acteur clé de la coopération technique internationale qui conçoit et met en œuvre des projets renforçant durablement les politiques publiques dans les pays en développement et émergents. Un accord de partenariat sera signé à l’occasion de l’Assemblée générale de novembre 2020. En matière de renforcement des collectivités territoriales francophones, membres de l’AIRF ou observatrices, dans la mise en oeuvre de leurs compétences, des synergies peuvent être établies entre les programmes d’Expertise France et les activités de l’association. Concrètement, des collaborations sont en cours au Mali et dans le cadre des activités de la Commission Sahel, et des actions

communes pourraient voir le jour en République de Djibouti et au Cameroun, en appui aux Régions de ces pays.

- ✓ L'AIRF et le **Centre international d'Etudes et de Recherches sur le Développement local (CIEDEL)** basé à Lyon (France), collaborent régulièrement, à l'occasion de séminaires politiques, de travaux d'assemblée générale, d'ateliers de formation technique et de projets ciblés ;
- ✓ L'AIRF et l'**Institut international de la Francophonie de l'Université de Lyon (2IF)** organisent chaque année des temps d'échanges et de formation communs, à destination du public, élu et technicien, de leur réseau respectif ; ils collaboreront à l'avenir plus encore, d'une part dans le cadre du projet des archives de la Francophonie qui seront accueillies et traitées par 2IF, d'autre part à l'occasion de la programmation de sessions collectives en partenariat tripartite avec l'Université Senghor d'Alexandrie en Egypte.

L'AIRF développera à court terme un partenariat technique avec le **Fonds mondial pour le Développement des Villes (FMDV)** basé à Paris (France), alliance internationale de gouvernements locaux et régionaux oeuvrant pour des stratégies et solutions opérationnelles appropriées au financement des territoires urbains et pour la mise en œuvre d'un développement économique local durable et intégré.

A court terme, elle prévoit d'établir également une relation partenariale avec l'**Université Senghor d'Alexandrie (Egypte)**, opérateur de la Francophonie, afin d'organiser des sessions communes de formation d'élus et agents des collectivités membres et de faire bénéficier celles-ci des formations délocalisées ou à distance proposées par l'Université Senghor, sur les thématiques du management des organisations, du financement du développement local, du patrimoine culturel matériel et immatériel, du changement climatique, etc...

Elle développera à moyen terme une collaboration étroite avec la **branche Afrique de Cités et Gouvernements Locaux (CGLU Afrique)** basé à Rabat (Maroc) qui propose aux élus des territoires d'Afrique francophone des activités de formation et d'échanges complémentaires de celles initiées par l'AIRF ; ainsi qu'avec le **Conseil des Collectivités territoriales de l'Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest (CCT / UEMOA)** chargé d'accompagner les collectivités territoriales d'Afrique de l'Ouest, notamment leurs coopérations transfrontalières.

## La communication

Il sera rendu compte régulièrement des activités de l'AIRF en matière d'affirmation du rôle des régions, de coopération inter-régionale et de coopération transfrontalière : sur le site internet de l'association ([www.regions-francophones.org](http://www.regions-francophones.org)), sur les réseaux sociaux LinkedIn et Facebook, via l'envoi d'une lettre électronique mensuelle à l'ensemble des personnes ayant exprimé le souhait de s'y abonner et enfin dans le cadre de la rédaction du rapport annuel d'activités de l'association produit en janvier de chaque année.